

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes sont comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le bulletin du *Journal officiel* :

« La conférence a tenu samedi sa première réunion à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

« La prochaine séance aura lieu mardi 12 janvier. »

La conférence s'est constituée dans sa première séance. M. le marquis de La Valette, ministre des affaires étrangères, a été nommé président. C'est M. Desprez, directeur des affaires politiques, qui est chargé de rédiger les procès-verbaux de la conférence.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nos lettres de Rome confirment de tout point les renseignements que nous transmet notre correspondant de Florence sur l'attitude que le cabinet des Tuileries entend observer à l'égard du gouvernement pontifical.

D'après ces lettres, M. le marquis de Banneville s'est rendu le 26 décembre dernier au Vatican pour présenter, suivant le cérémonial romain, ses félicitations au souverain pontife à l'occasion des fêtes de Noël et du renouvellement de l'année.

L'ambassadeur de France a déclaré au pape que les changements ministériels qui venaient de s'opérer n'impliquaient aucune modification de la politique que l'Empereur des Français entend suivre à l'égard du saint-siège.

Pie IX a répondu qu'après Dieu, il place son seul espoir dans la protection bienveillante de la France, et qu'au milieu des préoccupations

légitimes qui l'affligent, il ne peut qu'accepter avec une sincère reconnaissance l'assurance spontanée qu'on lui fait parvenir par l'organe du digne représentant de Napoléon III à Rome.

Le pape ne s'est pas borné à prier M. le marquis de Banneville d'être l'interprète de ses sentiments auprès de l'Empereur Napoléon ; en outre, il a enjoint au cardinal Antonelli d'adresser, dans le même but, une dépêche à Mgr Chigi, pour que le nonce apostolique réitérât à Sa Majesté l'expression des remerciements de Sa Sainteté.

Les événements d'Italie offrent à l'observateur une ample moisson de contradictions. Les télégrammes de Florence constatent à l'envi la décroissance de l'agitation provoquée dans certaines provinces par l'exécution des nouvelles lois d'impôt ; et cependant les correspondances privées signalent comme grave la situation de la Péninsule italienne.

Le bruit avait circulé de nouvelles émeutes ; il avait même été question de projets d'abdication attribués au roi Victor-Emmanuel. Une dépêche de Florence inflige un énergique démenti à ces rumeurs mensongères. Elle ne dissimule point que quelques désordres continuent sur plusieurs points de la province de Bologne, mais elle affirme que ces désordres n'ont aucune importance.

La *Correspondance italienne*, de son côté, signale une amélioration sensible dans la situation :

« La première alerte passée, dit-elle, les bons sentiments de la grande majorité des classes instruites ont pris le dessus. Aussi n'a-t-on plus eu à déplorer aucun fâcheux inci-

dent, et les appréhensions que l'on avait conçues, relativement au maintien de la sécurité publique dans quelques villes plus importantes, semblent désormais sans aucun fondement. »

Suivant la *Gazette d'Italie*, la nomination du général Cadorna « a produit une favorable impression. » La première proclamation de ce général « a produit une impression sinistre », prétend la *Gazette piémontaise*.

La *Gazette officielle* de Florence constate que les villes sont tranquilles. La *Gazette d'Italie* annonce que les nouvelles de la plupart des provinces sont bonnes, surtout celles de Forli, Cesena, Ravenne.

Ces renseignements rassurants sont, il est vrai, démentis par les informations des journaux démocratiques et ultramontains. Rien n'est plus sombre que le tableau de la situation en Italie, tel que le tracent surtout ces dernières feuilles. Elles montrent dans toutes les provinces les meuniers arrêtant le travail de leurs moulins ; l'opposition s'organisant de toutes parts. Il ne serait pas impossible, disent-elles, que le gouvernement fût obligé de céder et de retirer la loi du *macinato*. Fâcheuse alternative ! ajoutent-elles avec ironie : la banqueroute ou la révolution !

Il est certain que l'exagération intéressée des partis joue un grand rôle dans ces appréciations pessimistes ; mais il ne faut pas méconnaître absolument, sinon les périls, du moins la gravité relative de la situation en Italie.

Les troubles dans les provinces de Bologne, de Parme et de Reggio ont paru assez menaçants au gouvernement pour le décider à con-

fier des pleins pouvoirs au général Cadorna, et pour prendre des mesures militaires contre lesquelles toutes les feuilles ultra-libérales se récrient avec virulence.

C'est ainsi que le *Movimento* a publié un article, dans lequel il accuse le gouvernement d'avoir « brisé l'épée de justice dans les mains de l'autorité civile, pour en remettre une aux mains de l'autorité militaire. » — « Le ministère de l'intérieur, dit la *Gazette de Turin*, paraît s'être fusionné avec le ministère de la guerre. Les préfets sont maintenant remplacés par des généraux et l'état de siège fait couler le sang italien. »

Cette grande colère contre les précautions prises par le gouvernement de Florence ne semble-t-elle pas trahir un dépit révolutionnaire ? A qui fera-t-on croire que la cause des meuniers ne soit pas un prétexte, et que les acolytes de Garibaldi et de Mazzini n'aient pas enfariné leur casaque rouge pour mieux la dissimuler.

Tout permet d'espérer que, le patriotisme des populations italiennes aidant, le gouvernement triomphera de cette agitation regrettable, dont le moindre résultat — bien grave cependant encore — serait de priver le Trésor obéré de l'Italie, d'une somme d'environ 50 millions.

Les nouvelles particulières d'Espagne présentent la situation de la Péninsule comme très-agitée. On craignait, dans la capitale, un soulèvement provoqué par le parti républicain, qui prend chaque jour de plus grands développements et continue de s'organiser pour la lutte électorale. Les monarchistes semblent

FEUILLETON.

15

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARRGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

La marquise de Santos-Ladron fit les honneurs de ce modeste et frugal repas du soir, si cher aux Espagnols et aux Bayonnais, dont les usages sont encore aujourd'hui, mais étaient bien davantage alors, un mélange d'usages français, basques et navarrais. Elle offrit à Poriace le chocolat, s'entretint à voix basse avec lui ; puis, dès qu'elle l'eut vu replacer sa tasse sur le plateau, elle lui dit :

— Il faut vous retirer, monsieur ; il est neuf heures, les portes de la ville ferment à dix. Les ponts-levis ne sont plus alors abaissés jusqu'au jour sans une permission, que sans doute, ajouta-t-elle en souriant, vous aurez négligé de demander au commandant de la place, et que de toute façon il vous eût impitoyablement refusée, s'il eût su que vous veniez à Elisade... Oh ! nous ne sommes pas précisément en odeur de sainteté dans notre petit castel, séjour des proscrits. Quant à vous offrir l'hospitalité, je m'en garderais bien ; ce serait vous

compromettre inutilement. Cette maison est l'objet de la surveillance perpétuelle de la police de Bayonne ; croyez-moi donc, ne tardez pas à vous mettre en route, et pardonnez-moi de vous éconduire si brusquement. Si votre projet de devenir l'un des défenseurs de la légitimité est irrévocablement arrêté, venez demain à la même heure, j'aviserais au moyen de vous faire passer en Espagne. Et maintenant, monsieur, que Dieu vous garde et vous fasse persévérer dans vos bonnes intentions. Avant votre départ, si vous le permettez, je vous donnerai quelques instructions particulières. En parlant ainsi, la marquise tendit la main à Poriace.

Ce dernier, baisant avec galanterie la main de la belle marquise, salua sa sœur et les autres personnes ; puis il se dirigea vers la grille, accompagné de messire Patau et reconduit par la grosse Basquaise, qui mit dans son procédé toute la grâce du chien des Pyrénées, qui vous suit en grondant et toujours prêt à vous dévorer.

En franchissant la grille, dont il entendit grincer derrière lui la serrure, Poriace, suivi de Patau, prit à gauche, se dirigeant sur Bayonne par la route de Saint-Pierre-l'Irobe. Les fenêtres des blanches et coquettes maisons du joli village étaient toutes hermétiquement fermées. Notre Parisien était, du reste, tellement absorbé par ses rêveries, qu'il ne songeait guère à ce qui se passait autour de lui.

Plusieurs fois son compagnon fidèle leva sa tête frisée, secoua ses larges oreilles, croyant que le maître lui adressait la parole. Il n'en était rien ; le fils du bonnetier rêvait tout hant, en se remémorant ce qu'il venait de voir dans le petit castel, singulier refuge d'exilés, d'insurgés, de partisans, dans les rangs desquels il se trouvait tout-à-coup égaré volontairement lui-même.

— Ainsi donc, mon ami Poriace, se disait-il à demi-voix, te voilà jeté hors de la route que tu suivais si paisiblement depuis ta sortie de l'école ! Toi, l'indifférent en matière politique, te voilà lancé dans la cause royaliste, cause qui ne va ni à ton nom fort peu aristocratique, ni à tes habitudes, ni à ton genre de vie passée, ni même à tes croyances des plus modérées ?

Te voilà presque l'ennemi du gouvernement de ton pays, toi qui n'avais certes jamais songé à lui faire la plus légère opposition ? Te voilà prêt à fuir ta patrie comme un criminel et à passer à l'étranger avec la police et la gendarmerie aux trousses, toi qui, il y a quelques jours encore, savais à peine qu'il y eût en France une police politique, toi qui avais toujours eu pour le tricorné brodé la plus respectueuse admiration ? Et tout cela parce qu'une jolie petite main blanche a frolé de ses doigts la tête de Patau, parce que la délicieuse bouche d'une jeune fille a souri en te parlant et que son

bras tremblant s'est appuyé quelques minutes sur ton bras.

Et cependant, mon bon ami, je te ferai observer que, là-bas, à Paris, sur l'asphalte du boulevard des Italiens, tu te moquais assez agréablement des amoureux, des légitimistes, des orléanistes, des républicains, de tous les partisans des systèmes politiques ? Tu plaisantais tes amis prêts à contracter mariage, tu... tu étais un niais, mon bon, car il ne faut pas aller à l'encontre de la sagesse des nations ; or, il y a un vieux proverbe qui prétend qu'on ne doit pas dire : fontaine je ne boirai jamais de ton eau. Ah ! tu en bois et tu boiras de l'eau de la fontaine d'amour ; pour peu que cela continue ; allons, tu es embarqué, tu as passé le Rubicon, avance donc... Bah ! après tout, ajouta-t-il à la suite d'un moment de silence, à Paris j'étais triste à périr, j'engraissais d'ennui ; eh bien ! la vie nouvelle qui s'annonce pour moi, vie de périls, d'émotions et d'espérance, ne vaut-elle pas cent fois mieux ?...

Poriace en était là de ses réflexions, quand il fut interrompu brusquement dans le discours qu'il s'adressait à lui-même par un second grognement de Patau.

Le maître et le chien étaient alors arrivés à cette partie de la route de Bayonne, à Oléron, qui se trouve comprise entre deux restes d'ouvrages en terre, élevés pour la défense des approches de la place, par les ar-

persévérer à ne point s'entendre. Défiance hostile de part et d'autre, et dans les provinces, au sein même de la capitale, le carlisme se dressant comme un épouvantail.

On mande de Madrid le 9 janvier :

Le bruit d'un désaccord entre les membres du gouvernement, qui a causé la baisse à la Bourse d'hier, est déclaré, de bonne source, dénué de tout fondement.

L'*Imparcial* croit que la baisse sera passagère et il engage les détenteurs de titres à ne pas céder à la panique.

La *Epoca* mentionne le bruit de la formation d'un corps d'armée d'opérations, dans les provinces du Nord, sous le commandement du général Milans del Bosch, qui serait remplacé dans le gouvernement militaire de Madrid par le général Pavia. Ce corps d'armée serait chargé de surveiller la frontière et de prévenir toute tentative de soulèvement.

La *Epoca*, sans blâmer le gouvernement des précautions qu'il a jugé convenable de prendre, dit que ses correspondances de la Havane et des provinces basques, ne cessent d'assurer qu'il n'y a pas d'éléments de guerre civile ni d'intention de la provoquer.

Le nouveau cabinet anglais doit, assurément à Londres, payer sa bienvenue au pays en annonçant une réduction de trois millions de livres sterling dans le prochain budget des dépenses de la Grande-Bretagne.

Il serait également fort question, de l'autre côté de la Manche, d'une réforme douanière qui ne laisserait subsister du tarif que six articles sur les dix-sept qui le composent encore. Des compensations sur les taxes directes remplaceraient les impôts de consommation, réduits ou supprimés.

Les correspondances autrichiennes paraissent très-préoccupées des dispositions militaires prises par la Russie sur la frontière d'Autriche. Il y aurait actuellement une telle quantité de troupes dans les villes de Pologne russe qu'on serait obligé de les faire camper par détachements dans les campagnes environnantes. L'armée du Sud aurait également été considérablement augmentée.

D'où les insinuations les moins propres à rassurer l'esprit public....

Il est vraiment fâcheux que, tandis que les puissances de l'Europe multiplient leurs déclarations pacifiques, certains novellistes s'efforcent de répandre des rumeurs de nature à inquiéter l'opinion.

M. de Bismark a fait entrevoir à la Chambre des députés de Berlin, dans un avenir prochain, l'entière incorporation du duché de Lauenbourg à la monarchie prussienne.

Encore une déception pour les illusions helléniques.

Le général Klapka, qui a joué un rôle si important dans l'insurrection hongroise de 1848, vient de publier une lettre relative à la crise orientale. Il s'y montre très-favorable à la Turquie. « Les amis de la Grèce, dit à ce sujet l'*Indépendance belge*, éprouveront un vif regret de l'avoir contre eux. »

Les journaux de Toulouse nous apportent un nouvel épisode de l'incident Séguier.

Les jeunes gens des écoles de Toulouse, au nombre de trois ou quatre cents, se sont rendus le 6 janvier chez le magistrat démissionnaire, et lui ont remis l'adresse suivante, dont nous empruntons le texte à l'*Emancipation* :

« Monsieur,

» Nous rappelant les nobles paroles prononcées par M. Grévy à l'ouverture de la conférence des avocats stagiaires de Paris, nous venons, imbus des préceptes du droit, dont l'étude inspire l'indépendance et la liberté, applaudir à l'acte courageux que vous a dicté votre conscience et aux sentiments élevés qui ont dirigé votre conduite.

» C'est un exemple qui ne sera point perdu pour nous, et que la jeunesse des écoles tient à honorer publiquement. »

A cette adresse, M. Séguier a répondu séance tenante par la lettre suivante :

« Toulouse, 6 janvier 1869.

» Messieurs,

» Je suis profondément touché du témoignage d'estime que vous m'avez donné en venant jusqu'à moi m'apporter vos cartes.

» C'est un excès d'honneur que je ne méritais pas, et que l'enthousiasme facile de la jeunesse peut seul expliquer.

» Je veux, demain, venir vous remercier tous; mais, dès aujourd'hui, j'ai hâte de vous dire combien je suis fier de votre visite et des nobles pensées que vous m'avez exprimées.

» Veuillez agréer, messieurs, l'expression de ma reconnaissance.

» Baron T. SÉGUIER,

» Docteur en droit. »

Le budget du ministère de l'intérieur vient d'être adopté par le conseil d'Etat. Ce fait est une réponse péremptoire aux allégations de certaines correspondances parisiennes concernant les difficultés qu'auraient rencontrées au conseil d'Etat les propositions du ministre de l'intérieur. La vérité est que toutes les propositions de M. de Forcade La Roquette ont été acceptées.

— Le mieux qui s'était manifesté dans l'état de M. de Moustier n'a pas été de longue durée. Le malade a éprouvé, la nuit du 8 au 9, une crise violente, et samedi il se trouvait dans un état d'affaissement très-caractérisé.

— Après les vélocipèdes, voici les *vélocimanes*. C'est un nouveau système de voiture

mécanique inventé et exécuté par MM. le baron de Cabrière et Doirier, carrossier à Périgueux. En voici la description :

De petites voitures à quatre roues, à une ou deux places, circulant rapidement au moyen de petites manivelles qui commandent deux bielles courbes accouplées à angle droit. Ce mécanisme permet d'employer alternativement les mains et les pieds pour faire mouvoir le véhicule. Le cavalier voyage ainsi sans trop de fatigue, à la façon des anciens chiens de tournebrotte, et dévore aisément 15 kilomètres à l'heure.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Cette affaire, qui est d'une si grande importance pour notre département et en particulier pour la ville de Poitiers, est accueillie avec faveur dans toutes les contrées appelées à profiter directement des avantages du chemin de fer projeté.

La souscription aux actions n'est ouverte que depuis le 2 janvier, et déjà de nombreuses adhésions ont été données soit dans le département de la Vienne, soit dans celui de Maine-et-Loire.

Nous citerons notamment une seule petite ville de ce dernier département (Montreuil-Bellay), où, dès le jour de l'ouverture de la souscription, deux cent sept actions étaient prises.

Dans le département de la Vienne, on ne sera pas en retard, et des souscriptions importantes sont déjà recueillies chez les divers correspondants. Nous ne croyons pas être indiscrets en disant que chez l'un d'eux nous avons vu figurer, au nombre des souscripteurs, M. de Soubeyran, député de la Vienne, pour cent actions.

Les souscriptions particulières sont la meilleure réponse à faire aux marques d'intérêt données au projet de chemin de fer de Poitiers à Saumur par les administrations départementales et communales.

On sait que dans sa dernière session le conseil général de la Vienne a voté une subvention de deux cent mille francs pour la construction de ce chemin de fer; le conseil général de Maine-et-Loire a voté aussi une subvention importante dont nous ignorons le chiffre exact, le conseil municipal de Saumur vient de voter, sur la proposition de son honorable maire, M. Louvet, député, une subvention de cent mille francs, et le conseil municipal de Montreuil-Bellay, une somme de 15,000 fr. au même titre.

Tout ce qui précède prouve de quel intérêt est entouré le projet important dont nous

avons déjà entretenu les lecteurs du *Journal de la Vienne*, et sur lequel nous reviendrons encore.

Personne ne peut contester l'utilité de ce projet. Ne suffit-il pas, en effet, de faire remarquer, en ce qui concerne spécialement notre ville, que l'exécution du chemin de fer de Poitiers à Saumur diminuera de soixante-sept kilomètres environ la distance parcourue actuellement entre ces deux villes en passant par Tours (soit 134 kilomètres aller et retour). Que chacun calcule les avantages à tirer de cette différence considérable dans le parcours, au point de vue soit des voyageurs, soit des marchandises qui seront transportés sur la ligne projetée.

Un mot en terminant, en ce qui concerne les avantages attachés aux actions :

Il résulte des décisions prises dans l'assemblée du 21 décembre dernier qu'il sera servi annuellement à ces actions un intérêt fixe de 5 0/0, et un dividende nécessairement variable suivant les produits de l'exploitation.

Qu'en outre on réservera, spécialement et par privilège, aux actionnaires, la souscription aux obligations qui seront émises à 275 francs, donnant 15 fr. d'intérêt, et remboursables à 500 fr. en 60 années, au moyen de tirages au sort comme dans les autres compagnies.

Enfin, par une combinaison toute nouvelle et très-ingénieuse, un capital de garantie sera spécialement affecté à recomposer le capital des actions en un certain nombre d'années, de telle sorte que chaque action, à l'expiration de ce nombre d'années, sera intégralement remboursée au moyen du capital de garantie ainsi constitué.

Revenu convenable pour le capital engagé, garantie de ce capital, privilège de la souscription aux obligations, remboursement certain des actions au moyen du capital de garantie, satisfaction d'avoir pris part, sans danger, à une opération utile à notre département, tels sont les avantages de diverses natures que présente la souscription aux actions du chemin de fer de Poitiers à Saumur, et qui recommandent ces actions aux capitalistes.

Paris (rue Bleue, 27), 5 janvier 1869.

A Monsieur le Directeur du Journal de Maine-et-Loire, à Angers.

Monsieur le Directeur,

Depuis que la souscription aux actions du chemin de fer de Saumur à Poitiers est ouverte, je reçois de tous côtés des demandes de renseignements dont quelques-unes sont très-importantes. Ainsi, on me demande aujourd'hui quel intérêt peuvent avoir la ville et le commerce d'Angers à l'exécution du chemin de fer projeté; et comme ma réponse a une certaine importance, je viens vous prier de vouloir bien la publier dans un des plus pro-

mées françaises, à la retraite de Vittoria en 1813.

Le brave chien n'avait peut-être pas tort de témoigner son mécontentement et son inquiétude, car son maître et lui se trouvèrent tout-à-coup en face d'un individu armé du terrible bâton basque. Cet individu, le béret en tête, la veste sur l'épaule droite, les manches retroussées, les traits respirant la fureur, leur barra résolument le passage.

Patau allait s'élançer sur l'inconnu, Poriace le retint et fit deux pas encore sans que sur son visage on pût voir l'apparence de la moindre inquiétude. Laisant au milieu du chemin l'homme au bâton, il essaya de passer sur la droite, le plus loin de lui possible.

XII. — LA CASSETTE.

— Par Saint-Laurent, mon patron, je vous retrouve donc enfin, seigneur cavalier, s'écria l'inconnu brandissant son redoutable casse-tête basque en homme habitué à le manier avec adresse et force.

— Passez votre chemin et laissez-moi passer le mien, répondit Poriace, ou je lance mon chien sur vous.

— Arquez-vous de cela, et je vous cloue tous deux sur le parquet des vaches.

— Que me voulez-vous? je ne vous connais pas. Est-ce ma bourse qui vous tente?

— Vous ne me connaissez pas, dites-vous? Je vous

connais bien, moi; et quant à votre bourse, elle ne me tente pas, grâce au ciel, autant que celle des autres vous tente vous-même, seigneur larron.

A cette insulte grossière, nul doute que Poriace, rouge de fureur, n'eût répondu par des voles de fait, s'il eût eu une arme à la main; mais il ne possédait que ses vigoureux poings, et son adversaire était un garçon solide brandissant un respectable gourdin.

— Enfin, que désirez-vous? reprit le jeune homme, tenant son chien par le collier et cherchant à montrer un calme qui était loin de son cœur.

— Je veux que vous rendiez à l'instant ce que vous avez si audacieusement volé aux pauvres carlistes espagnols. Ces mots jetèrent Poriace dans un étrange étonnement.

— Moi, dit-il machinalement, j'ai volé les carlistes...

— Oui, oui, vous, vous-même.

— Allons, pensa le maître de Patau, il y a évidemment une erreur, ou bien j'ai affaire à un fou.

— Voyons, mon brave garçon, reprit-il en se plaçant de façon à ce que son visage rubicond fût éclairé par les reflets d'une lune splendide, voyons, regardez-moi bien, me connaissez-vous?

— Parbleu! si je vous connais, et votre chien aussi.

Vous êtes des malins tous deux. N'est-ce pas vous qui avez accompagné une dame et sa fille sur la route de Béobie? N'est-ce pas vous qui m'avez donné une passe pour les faire entrer en Espagne, dans le but évident de voler ces malheureuses femmes?

— De voler ces dames? Mme de Rosamarès et sa fille?

— Ah! vous y êtes enfin. Et moi, ne me reconnaissez-vous donc pas?

— Lorenzo! s'écria tout-à-coup Poriace, après avoir examiné le Basque.

— Oui, Lorenzo que vous ne vous attendiez pas à trouver si près de vous ce soir, n'est-ce pas? et qui vous a bien cherché depuis quelques heures, au risque de se faire arrêter à Bayonne.

— J'avoue, mon brave Lorenzo, que je ne m'attendais pas à vous voir, je vous croyais encore en Espagne. Où avez-vous quitté ces dames? Sont-elles en sûreté? N'ont-elles éprouvé aucun...?

— Ta, ta, ta, ne cherchons pas à rompre les chiens et revenons...

— Ah! oui, interrompit en souriant Poriace, un peu plus rassuré, revenons au vol que, d'après vous, j'ai commis à leur préjudice.

— C'est cela même, vous y êtes enfin... Où est la cassette?

— La cassette! Quelle cassette?

— Ne faites donc pas l'étonné, cela ne sert à rien. La cassette que portait la signora et dont vous avez voulu vous charger pendant le trajet de la route au cottège.

— Ah! oui, c'est juste, je me souviens.

— C'est heureux. Eh bien! où est-elle?

— Attendez donc, je l'avais mise sous ma tête, quand je m'endormis si profondément que je n'entendis partir ni ces dames ni vous... ensuite...

— Ensuite, vous l'avez emportée...

— Que contenait-elle donc cette boîte? interrompit Poriace frappé d'une idée sublime et tremblant que ses appréhensions ne fussent confirmées.

— Faites-donc l'ignorant, comme si vous ne le saviez pas, ce qu'elle contenait! comme si sans cela vous n'auriez donné une passe si bien en règle!

— Mais, encore une fois, Lorenzo, que contenait cette cassette, que je n'ai pas même ouverte?

— Eh! vous le savez bien, parbleu! l'argent et les diamants de la princesse de Beira, dit Lorenzo collant sa bouche à l'oreille de Poriace et lui serrant fortement le bras.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! reprit avec un tel désespoir le pauvre jeune homme, que son cri jeta le doute dans le cœur du guide.

— Comment! vous ne le saviez donc pas?

chains numéros de votre estimable journal. Cette réponse, la voici :

Le chemin de fer de Poitiers à Saumur n'est pas seulement un chemin de fer d'intérêt local, c'est un chemin d'un grand intérêt général. Il n'intéresse pas seulement les villes de Poitiers et Saumur, il intéresse non moins directement la ville d'Angers. Si, en effet, on jette les yeux sur une carte, on remarque que, reliée directement à Nantes, Niort, Tours et le Mans par des lignes directes, Angers n'est reliée avec Rennes que par le Mans, avec Poitiers que par Tours ou Niort, c'est-à-dire dans les deux cas par des circuits qui doublent à peu près la distance.

La ligne d'Angers à Laval est aujourd'hui concédée; celle de Saumur à Poitiers est près de l'être à la compagnie qu'il l'a fait étudier, et qui achève en ce moment de réunir son capital. Ce n'est donc pas seulement d'un chemin de fer de Saumur à Poitiers qu'il s'agit, mais de la dernière section du chemin de fer de Rennes à Limoges, du trait d'union qui doit réunir le réseau du Centre au réseau Breton par la ligne la plus directe.

Aujourd'hui, le transit de l'un de ces deux points vers l'autre s'effectue par Poitiers, Tours et le Mans avec un grand allongement de parcours. L'exécution de ligne de Poitiers à Saumur, coïncidant avec celle d'Angers à Laval, aura pour premier résultat de ramener ce transit sur la ligne par Angers qui est beaucoup plus courte; elle ouvrira en outre des communications non moins directes entre cette ville et Bordeaux, communications qui s'effectuent aujourd'hui très-indirectement par Tours ou par Niort. La ville et le commerce d'Angers, ainsi que l'arrondissement de Segré ont donc le plus grand intérêt à la prompt exécution de la ligne projetée, car elle complète pour eux la grande communication transversale du Centre au Nord-Ouest et leur ouvre des débouchés nouveaux sur des marchés importants.

Agréez, etc. G. GALLAND.

M. Galland donnera vendredi prochain 15 janvier, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, une seconde conférence sur la ligne de Saumur à Poitiers.

La souscription pour la société à former :

SOCIÉTÉ DU VIADUC
ou de la traverse définitive des chemins de fer à Saumur

Est ouverte, à partir de ce jour, chez MM. V. DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers à Saumur, et dans les bureaux du journal l'Echo saumurois.

MM. les souscripteurs seront invités à une première réunion aussitôt que le montant des souscriptions pourra former une somme de 300,000 francs.

Les actions sont de 250 francs.

Aucune dépense de réclame ou autre ne sera

faite avant que MM. les souscripteurs ne se soient réunis.

Samedi matin, le sieur Louis Verneau déchargeait des marchandises d'un bateau sur la cale du quai de Limoges. Tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba dans la Loire. Fort heureusement, le nommé Jacques Silbèresin, clairon de la compagnie de sapeurs-pompiers, témoin de cet événement, n'écouterant que son courage, s'est jeté tout habillé à l'eau et a été assez heureux pour ramener le naufragé à terre.

Les membres de la Société des Courses se sont réunis dimanche à l'Hôtel-de-Ville pour entendre la lecture des nouveaux statuts rédigés par la commission provisoire et pour nommer une commission définitive.

Nous publierons, après son approbation par l'autorité supérieure, le nouveau règlement adopté en assemblée générale.

La commission définitive, aux termes des statuts, devait se composer d'un président, d'un vice-président, de sept membres civils, et de trois militaires. Ont été nommés :

Président, MM. G. Le Brecq.
Vice-président, le C^l L'Hotte.

Commissaires civils :

MM. Victor Ducamp.
Mulot.
Bréchnac.
G^l Michaud.
Picherit-Chateau.
Léon Mayaud.
Foucher-Gilbert.

Commissaires militaires :

MM. Merche, D^r du Haras d'études.
Cap^l Renaudot.
De Clauzade, L'Ecuyer.

Avant de se séparer, plusieurs membres ont demandé qu'il fût voté des remerciements à M. Lancement, qui seul avait pris à cœur l'avenir de la Société des Courses; cette proposition a été chaleureusement accueillie par tous les sociétaires présents, et M. Lancement a reçu dans cette enceinte et comme il en reçoit dans la ville entière des témoignages sincères de sympathie et de félicitations.

Dimanche, sur les deux heures du matin, le feu s'est déclaré dans l'île Ponneau, au domicile du sieur Trochu.

Les premiers secours ont été apportés par le personnel du chemin de fer, sous les ordres de M. Robert, chef de gare, qui a fait prévenir en ville, et qui a été bientôt suivi d'une section de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Les dégâts s'élèvent à 1,000 fr. environ. La malveillance paraît étrangère à ce sinistre.

M. Chasseloup de Chatillon, propriétaire de la ferme, nous a adressé à l'occasion de cet incendie, la lettre suivante :

oreille reprit :

— Et que te disait donc la demoiselle ?

— Que... que... monsieur n'était pas ce que je pensais, qu'elle en répondait sur sa tête, que vous et Patau...

A cet accouplement, le sérieux fut prêt à échapper à Poriace, mais le souvenir de la caisse égarée était au jeune homme toute velléité de gâté.

A ce moment, l'horloge de la vieille cathédrale de Bayonne aujourd'hui réparée et magnifiquement dotée par un des enfants millionnaires de la ville, sonna neuf heures et demie. Rappelé à lui par cet avis parlant, qu'une demi-heure lui restait à peine pour rentrer dans la place, notre Parisien dit au guide :

— Lorenzo, viens avec moi, nous n'avons pas un instant à perdre pour nous livrer à nos recherches. Si j'étais assez heureux pour ne pas avoir laissé cette précieuse cassette dans l'auberge où mon cheval a passé la nuit, elle est sauvée. Dans le cas contraire...

— Oh ! monsieur, quel malheur si cet argent, la dernière ressource du roi allait être perdu... L'oncle Thomas l'attend pour payer ses braves et...

— Quand vous êtes-vous aperçu que vous l'aviez oubliée, cette cassette ?

— En arrivant à Zuccaramurdy, premier petit village d'Espagne, reprit Lorenzo. Alors madame me la de-

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans la nuit de samedi à dimanche, un violent incendie se déclarait dans les bâtiments de ma ferme de l'île Ponneau.

» Les sapeurs-pompiers qui ont pu être prévenus à temps de ce sinistre se sont immédiatement rendus sur lieux, amenant la pompe de la section; aidés d'un certain nombre d'habitants, ils ont attaqué le feu avec vigueur et intelligence, en faisant la part au feu et sauvant ainsi le principal corps de ferme.

» Ils avaient été précédés par les pompes du chemin de fer, dirigées par MM. les chef et sous-chef de gare, qui ont combiné leurs efforts avec ceux des sapeurs-pompiers et ont pu rendre ainsi d'excellents services.

» Permettez-moi, monsieur le Directeur, d'user de votre journal pour exprimer à MM. les pompiers et aux personnes qui ont bien voulu se joindre à eux, mes sincères remerciements et mon très-vif regret de n'avoir été prévenu qu'alors que tout était terminé. Je n'eusse pas manqué d'aller prendre ma part de leurs fatigues, et j'eusse été heureux de leur témoigner sur place, ma gratitude pour leur dévouement et leur généreux concours.

» Agréez, etc. CHASSELOUP DE CHATILLON.
» Saumur, le 11 janvier 1869.

Vendredi soir, un accident, qui aurait pu avoir les suites les plus terribles, a mis en émoi la population de Fontevault. Une quinzaine de personnes s'étaient réunies au village des Roches, dans une cave, pour passer la veillée en commun, c'est-à-dire pour travailler à une même lumière, quand tout-à-coup un bruit sinistre se fit entendre. Toutes alors, instantanément, de se jeter à l'écart, et au même moment une masse énorme se détachait du ciel de la cave. Les quinze personnes ont été atteintes plus ou moins et ont toutes reçu des blessures qui, fort heureusement, ne mettent pas leurs jours en danger. On frémit au malheur que nous aurions eu à enregistrer si quelqu'une n'avait pas eu la même agilité pour se soustraire au danger.

Ces chutes de bloc de tuffeaux sont très-communes dans les caves, à la suite d'une longue période de pluies, comme celle que nous venons de traverser.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage commenceront le 25 janvier et s'effectueront dans chaque chef-lieu de canton de notre arrondissement aux lieux, jours et heures ci-après déterminés, savoir :

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, le lundi 25 janvier, à dix heures.

Saumur (Nord-Est), à la mairie, le lundi 25 janvier, à une heure.

Gennes, à la mairie, le mercredi 27 janvier, à deux heures.

Montrenil-Bellay, à la mairie, le jeudi 28 janvier à une heure.

mande. Comme elle ne me l'avait pas confiée dans notre route de Bayonne à l'endroit où nous vous avons rencontré, je pensais qu'elle vous l'avait reprise à notre entrée au cottége. Elle, au contraire, était persuadée que j'avais eu soin de la garder, parce que je n'ignorais pas son contenu. Alors je dis tout haut que vous l'aviez... Lorenzo hésitait à achever.

— Volée ! allons, dis les choses franchement, mon brave, s'écria Poriace.

— Volée ! oui. Mais, à l'instant, la jeune fille reprit avec emportement que ce que je disais était indigne. Je crois, Dieu me pardonne, qu'elle ressentit plus de chagrin de ma phrase que de la perte du trésor.

— Et Mme de Rosamarès, que dit-elle ?

— Elle m'imposa silence, me recommanda de repasser de suite les montagnes, de me rendre auprès de vous et de revenir le plus tôt possible à Zuccaramurdy, où elle allait m'attendre avec sa fille.

— Comment, elles t'attendent, dis-tu ?

— Oui, monsieur.

— Oh ! que Dieu soit loué, je vais donc... Viens, viens, hâtons le pas, mon brave Lorenzo. Mon Dieu, mon Dieu, soyez béni ! je tiens donc leurs traces.

(La suite au prochain numéro.)

Saumur (Sud), à la mairie, le samedi 30 janvier, à midi.

Doué, à la mairie, le lundi 1^{er} février, à une heure.

Vibiers, à la mairie, le mardi 2 février, à onze heures.

Par arrêté ministériel du 29 décembre 1868, M. Victor Desnos, ancien professeur du collège de Saumur, et actuellement principal du collège de Josselin, a été nommé officier d'académie.

AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

En vertu des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique par suite d'alignement, un terrain d'une contenance superficielle de 90^m 90, dépendant d'une propriété située en cette ville, quartier des Moulins, section F, n^o 626, 627, 628, 629 et 630 du plan cadastral, appartenant aux époux Loyeau-Barré, désignée au folio 229 de la matrice cadastrale, sous le nom de Loyau Emile, marchand mercier, rue de la Comédie, à Saumur, moyennant la somme de quatre-vingt-dix francs quatre-vingt-dix centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 janvier 1869.
Le Maire, LOUVET.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — M. Bossin recommande, pour éviter le fléau, de planter les tubercules dès le mois de février. « Par l'application de notre méthode, dit-il, qui depuis dix-huit ans nous donne des succès, nos pommes de terre sont mûres, arrachées et en caves lorsque l'épidémie vient s'abattre sur les champs voisins. »

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 12 décembre au 8 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare (1).	2	»	1	5	4	8	42	1	14	92	»	»
2	Tessier.	6	»	»	4	1	7	40	»	34	34	»	»
3	Touche.	6	6	»	»	»	1	24	»	7	89	10	»
4	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Corbineau.	3	»	»	7	1	6	42	»	14	58	5	»
6	Séchet (1).	1	3	»	»	»	4	17	»	9	32	»	»
7	Prouteau.	»	»	»	6	»	7	9	»	17	27	»	»
8	Chalot.	»	»	»	5	1	2	21	»	10	43	2	»
9	Pallu.	1	2	»	6	2	3	39	»	12	37	13	»
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	»	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	9	»	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7	»	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	6	»	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	13	8	»	»
8	Corneilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	»	»
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	9	»	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	»	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	11	»	»
12	Pavis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Journal officiel publie le rapport du ministre des finances à l'Empereur, sur la situation actuelle des budgets.

— Quel malheur, quel malheur disait tout haut le jeune homme.

— Ces dames avaient-elles donc raison, quand elles prétendaient que vous ignoriez...

— Voyons, voyons, que je rappelle mes souvenirs. En quittant le cottége, oui, je me souviens avoir vu cette cassette. L'ai-je prise? L'ai-je ensuite laissée à l'auberge où était mon cheval, ou bien à Béobie dans la chambre?...

— Quoi ! vraiment, monsieur Poriace, dit Lorenzo redvenu respectueux et ôtant son béret, vous ne vous souvenez plus où vous l'avez laissée; alors vous n'êtes donc pas...

— Quoi ?

— Mais dame...

— Un voleur?... allons, tu es fou, mon pauvre Lorenzo. Oh ! je donnerais... Ecoute, Lorenzo, j'ai six cent mille francs à moi; si je ne retrouve pas cette malheureuse cassette, je t'emmène à Paris, je réalise tout ce que je possède et je te le confie pour le passer en Espagne et le porter à Mme de Rosamarès. Le veux-tu ?

— Brave monsieur, s'écria, les larmes aux yeux, l'excellent Basque, ah ! que je suis donc bête d'avoir pu penser !... Oh ! la demoiselle avait raison quand elle me disait...

Lorenzo n'achevait pas sa phrase, Poriace tout

L'imagination des nouvellistes est vivement sollicitée en ce moment par la conférence. Que s'est-il passé au sein de cette assemblée des plénipotentiaires? La curiosité est ingénieuse.

Peu de nouvelles, mais de bonnes nouvelles d'Italie. La journée de dimanche n'a été troublée par aucuns désordres dans tout le royaume.

Rien d'Espagne, si ce n'est une assez grave nouvelle donnée par un télégramme de New-York. Le chef des insurgés de Cuba aurait proclamé l'émancipation des esclaves.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par le Chocolat Du Barry, de Londres.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme),

le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTELOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tas-

ses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris. Se vend à Saumur, chez MM. J. Orr, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 9 janvier.

Froment (l'h.) 77 k.	22 28	Huile de noix	50 k.	57 —
2 ^e qualité.	74	— chenevis	50	37 —
Seigle	14 —	— de lin	50	44 —
Orge	65	Graine trèfle	50	60 —
Avoine	50	— luzerne	50	47 —
Fèves	75	Foin (charr.)	780	100 —
Pois blancs	80	— Luzerne —	780	92 —
— rouges	80	Paille —	780	38 —
Graine de lin.	70	— Amandes	50	—
Colza	65	— cassées	50	—
Chenevis	50	Cire jaune	50	175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité	180 à 250
Id.	2 ^e id.	150 à 180
Orléans, envir. de Saumur 1868,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868,	1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	2 ^e id.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Rullier, ancien greffier de justice de paix du canton de Doué, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (487)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROLAND-ROBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Roland-Robin, marchand de comestibles à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 12 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JACQUOT.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacquot, marchand-bijoutier ambulancier, demeurant à Vernantes, sont invités à se présenter le jeudi 21 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VALADE.

Les créanciers de la faillite du sieur Valade, marchand forain à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à partir de ce jour, à M. Kerneis, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 12 février prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Le vendredi 15 janvier 1869, à midi, il sera, par le ministère de M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente publique du mobilier saisi sur le sieur Morelle, ouvrier jardinier, en la maison qu'il habite, située près les Capucins, ville de Saumur.

Il sera vendu :

Couette, draps de lit, chemises d'homme et de femme, vêtements d'homme et de femme, table, chaises, huche, buffet, armoire, batterie de cuisine, poêle, poëlon, bouteilles vides, etc.

On paiera comptant et cinq pour cent. (20)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près de l'église, composée de dix chambres hautes et basses, deux cabinets, greniers, cave, écurie, boulangerie, cour et jardin, joignant d'un côté Biardeau, d'autre côté M. Guichard.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, et au sieur GASCHOT, dans la maison à vendre. (577)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, OU A LOUER

Une Maison d'habitation, AVEC DÉPENDANCES.

Ecurie et remise, jardin en plein rapport, clos de murs, Contenant 44 ares environ, dans lequel existe une pièce d'eau; le tout situé au bourg de Saint-Lambert-des-Levés, joignant MM. Cornilleau, Vaucelle et Legard.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. Jules BIDAULT, cafetier à la Gare, chargé de faire visiter la propriété. (11)

A CÉDER

Présentement ou pour la Saint-Jean, CAFÉ DU GAGNE-PETIT

Situé rue de la Visitation. Belle clientèle comme débit de boissons et de bois de chauffage. S'adresser à domicile, au propriétaire. (21)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean 1869, Rue de la Fidélité. Avec cour, remise et écurie: Occupée par M. GALLAIS, négociant. S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5; soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A LOUER DE SUITE, MAISON,

Quai Saint-Nicolas, n° 3, composée de huit pièces. Prix de location: 500 fr. S'adresser à M^{me} JAVEY, qui l'occupe. (580)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée, demande un clerc.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Exiger sur chaque pot les signatures de M. le baron J. von LIEBIG et du docteur M. von PETTENKOFER.

PRIX DE DÉTAIL POUR TOUTE LA FRANCE :

Pot de 1 liv. angl. à fr.	12 » »
Pot de 1/2 liv. angl. à fr.	6 25
Pot de 3/4 liv. angl. à fr.	3 50
Pot de 1/8 liv. angl. à fr.	1 90

En vente chez les principaux marchands épiciers, de comestibles et pharmaciens. Dépôt central: rue Bergère, 28, Paris, où l'on donne l'adresse des dépôts de Paris et de la province. (23)

2^e.40 PAR AN 52 N^{OS}
PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

L'ÉPARGNE
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux;
COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.;
CONVOICATIONS, Divid., Appels de fonds;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.
Direct^r-Gérant: F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^e.40

PRODUITS D'ULYSSE ROY DE POITIERS
P^{re} VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS

GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER de Poitiers.

M. MELLANT, dentiste, quai de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT, Rue de l'Hôtel-Dieu, 5. S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

20,000
PENDULES RÉVEILLE-MATIN
sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur
offertes **GRATIS** au public.

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.
LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.
IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.
Malgré la modicité de son prix, LE MAGASIN DU FOYER a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique PENDULE RÉVEILLE-MATIN, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.
On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du MAGASIN DU FOYER, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 JANVIER.			BOURSE DU 11 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 40	» 15	» »	70 30	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	102 25	» »	» »	102 40	» »	» »
Obligations du Trésor.	488 75	» »	1 25	490 »	1 25	» »
Banque de France.	3110 »	5 »	» »	3105 »	» »	5 »
Crédit Foncier (estamp.)	1555 »	2 50	» »	1555 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	430 »	15 »	» »	415 »	» »	15 »
Crédit Agricole	630 »	3 75	» »	632 50	2 50	» »
Crédit industriel.	635 »	» »	» »	642 50	7 50	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	280 »	» »	2 50	282 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	710 »	» »	» »	710 »	» »	» »
Orléans (estampillé)	925 »	2 50	» »	925 »	» »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1180 »	7 50	» »	1176 25	» »	3 75
Est.	567 50	1 25	» »	570 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	973 75	5 »	» »	970 »	» »	3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	613 75	5 »	» »	610 »	» »	3 75
Ouest.	580 »	» »	» »	585 »	5 »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1565 »	5 »	» »	1575 »	10 »	» »
Canal de Suez.	420 »	» »	2 50	426 25	6 25	» »
Transatlantiques.	320 »	10 »	» »	320 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 75	» 35	» »	54 50	» »	25 »
Autrichiens	650 »	5 »	» »	643 75	» »	6 25
Sud-Autrich.-Lombards.	441 25	3 75	» »	437 50	» »	3 75
Victor-Emmanuel.	49 »	» 75	» »	49 »	» »	» »
Romains.	50 »	» 1	» »	50 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	275 »	» »	» »	277 50	2 50	» »
Saragosse.	74 »	4 »	» »	74 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	62 »	» »	» »	61 25	» »	75 »
Compagnie immobilière.	105 »	8 75	» »	104 »	» »	1 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	337 50	» »	» »	338 »	» »	» »
Orléans.	330 25	» »	» »	330 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	337 50	» »	» »	337 50	» »	» »
Ouest.	328 »	» »	» »	330 »	» »	» »
Midi.	324 50	» »	» »	326 »	» »	» »
Est.	330 »	» »	» »	332 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.